

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2811

5 décembre 2007

SOMMAIRE

A.B. Hôtels S.A	J.A.G. S.àr.l
A.B. Hôtels S.A	Kashyk S.A
Alvianna Holding SA134883	King George Holdings Luxembourg II S.à
AMB France Holding S.à r.l	r.l
Antico S.A134922	King George Holdings Luxembourg I S.à
Bigo Finance Holding S.A134884	r.l134882
Capellen Services Sàrl134911	K.Stone S.A
Chriplan S.A	Kwintet International S.à r.l
Cirsa Capital Luxembourg S.A	LA BARCA (Luxembourg) S.A134926
Clearstream International	LP One Halbergmoos Sàrl134884
CNH Europe Holding S.A	Lux-IS S.à r.l
CNH Europe Holding S.A	Media Pack International S.A134928
Covent Garden Holdings (Number 2) S.à	Merimmo S.A
r.l	N.C.C.D. S.A
DIAC Holdings Sàrl134914	Pieralisi International S.A134909
Dîon S.A	Polyclete SA134923
Domain-Bau SA	Premier Cru International N.V134926
Dorpum, Sàrl	Promovillas S.A134912
Ecripart Holding S.A	S5 Finco S.à r.l
en.co.tec., Engineering Contracting Tech-	S5 Sàrl134928
nologies S.A	S.A. Enemge
en.co.tec., Engineering Contracting Tech-	Sauzon S.A
nologies S.A	Seconda Financial S.A
Esser Bedachungen S.à r.l	Sensation Piste Location
F.L. Lux Entreprise S.à r.l134885	SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'In-
Futureline Holding Sàrl134889	vestissements en Valeurs Mobilières)134890
Futureline Holding Sarl134888	Suzerain Real Estate Holdings134923
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à	Telectra S.à r.l
r.l	Tree Top S.A
Golden Stars S.A134923	Trinity S.A134912
Grandin S.A134926	Vienna II Sàrl
Gras Savoye Willis Management Services	Vitol Holding II S.A
S.A	WiniaMando Holdings Sàrl134889
GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE134888	YTACS Luxembourg S. à r.l



King George Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007133791/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01755. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

King George Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007133792/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01752. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 833.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

Les comptes annuels pour la période du 7 novembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133794/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01734. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

A.B. Hôtels S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 72.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 octobre 2007. Signature Le liquidateur

Référence de publication: 2007133803/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01623. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Alvianna Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 86.585.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B numéro 25.459;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société ALVIANNA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.585, a été constituée suivant acte reçu le 24 décembre 2001, acte publié le 20 juin 2002 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 943
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 148.000,- (cent quarante-huit mille Euros) représenté par 96.000 (quatre-vingt-seize mille) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société ALVIANNA HOLDING S.A.
 - 4. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
 - 5. L'Actionnaire unique décide de dissoudre la société avec effet immédiat.
- 6. En sa qualité de liquidateur, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution.
- 7. Les livres et documents de la société dissoute. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1 ^{er} octobre 2007, LAC/2007/28905. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007133801/211/43.

(070154441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.



LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 113.794.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 47646 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007133812/211/11.

(070154434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Bigo Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 34.947.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri; «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B numéro 25.459;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société BIGO FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.947, a été constituée suivant acte reçu le 24 septembre 1990, acte publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 92 de 1991, page 4384.
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.
- 3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société BIGO FINANCE HOLDING S.A.
 - 4. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
 - 5. L'Actionnaire unique décide de dissoudre la société avec effet immédiat.
- 6. En sa qualité de liquidateur, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution.
- 7. Les livres et documents de la société dissoute. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1 ^{er} octobre 2007, LAC/2007/28907. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Référence de publication: 2007133802/211/44.

(070154446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

F.L. Lux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2007 que:

- 1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- 2. Ont été nommés aux fonctions de gérants:
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Tressel.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007134387/535/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Imabax S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.000,00.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 11, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg E 3.777.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Alexandre Blaat, né le 14 janvier 1947 à Luxembourg, demeurant à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois;
- 2. Madame Anne Hubert, épouse Blaat, née le 3 avril 1960 à Grevenmacher, demeurant à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois;
- 3. Mademoiselle Alma Blaat, née le 11 novembre 2000 à Luxembourg, demeurant à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois;
- 4. Mademoiselle Arina Blaat, née le 11 novembre 2000 à Luxembourg, demeurant à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

- **Art. 1** er . La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet exclusif l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de IMABAX S.C.I.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social de la société est à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille euro (€ 2.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euro (€ 20,-) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:



	Parts
	sociales
- M. Alexandre Blaat prénommé	70
- Mme Anne Hubert, épouse Blaat prénommée	. 10
- Mlle Alma Blaat prénommée	10
- Mlle Arina Blaat prénommée	10
Total: cent parts sociales	100

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille euro (€ 2.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des trois quarts du capital social.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil, en précisant que les obligations de chaque associé vis-à-vis des créanciers de la société sont proportionnelles au nombre de parts que chaque associé détient dans la société.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront sauf accord contraire et unanime des sociétaires sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, pour toutes obligations prises au nom de la société, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés à la majorité simple.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent,

acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elles peut devoir ou en ordonnent le payement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après payement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.



- **Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente-et-un décembre deux mille sept.
 - Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises 'à la majorité simple de toutes les parts existantes.

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, en qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- a) Le siège de la société est fixé à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois.
- b) Est nommé gérant:
- Monsieur Alexandre Blaat, né le 14 janvier 1947 à Luxembourg, demeurant à L-2533 Luxembourg -11, rue de la Semois, pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Signé à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties en cause.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

A. Blaat, A. Blaat-Hubert, A. Blaat, A. Blaat.

Référence de publication: 2007134388/664/121.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00198. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Ecripart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.642.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 12 octobre 2007 que M. Francesco De Martiis, administrateur de sociétés, demeurant au Via Clemente Maraini, 5, CH-6900 Lugano, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.



Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007134389/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Futureline Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 104.818.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134347/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02344A. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Merimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie. R.C.S. Luxembourg B 68.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134351/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01517. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134352/2389/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01575. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

A.B. Hôtels S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.186.

Le bilan de clôture au 26 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature Le liquidateur

Référence de publication: 2007134348/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01624. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

WiniaMando Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.550,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 107.090.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134345/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02515. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Futureline Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 104.818.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134346/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02517. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 novembre 2007. Signature.

Référence de publication: 2007134350/4464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03066. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.



Gras Savoye Willis Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134353/2389/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01578. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'Investissements en Valeurs Mobilières), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 24.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134424/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02108. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Kashyk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateurs

Référence de publication: 2007134923/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



J.A.G. S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7769 Bissen, 2, rue Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 111.062.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 8 octobre 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 9 octobre 2007, référence LSO-CJ03424, que:

Le capital de la société J.A.G. S.àr.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Riccardo Casacci, demeurant à F-98000 Monaco, 74 Bd d'Italie	100
Total: cent parts sociales	100

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 8 octobre 2007 de sa fonction de gérant administratif:
- Monsieur Joseph Schanen, employé, demeurant à L-9169 Mertzig, 2, rue Colette Fpästh.
- de nommer à compter du 8 octobre 2007 pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant administratif:
- Monsieur Riccardo Casacci, prédit.
- de confirmer dans la fonction de gérant technique Monseur Mauro Angius, cuisinier, demeurant à L-4923 Hautcharage, 9, rue de l'Eglise.
- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2007.

Pour le notaire

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007134926/203/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-C|10069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

K.Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateurs

Référence de publication: 2007134922/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Telectra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 17, rue des Thermes Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.704.

Le soussigné, Joseph Léopold Lazega, porte à connaissance sa décision de démission du mandat de Gérant de la S.à r.l TELECTRA, sis à: 17, rue des Thermes Romains à L-8299 Mamer, Grand Duché du Luxembourg; figurant au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg N $^{\circ}$: B 86704, prenant effet le 15 septembre 2004.

J. L. Lazega.

Référence de publication: 2007134924/2204/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Cirsa Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 108.008.

En date du 28 septembre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 15 juin 2007 de Mr Claude Beffort avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur A de la Société.
- d'accepter la nomination avec effet au 15 juin 2007 de Mlle Catia Campos avec adresse au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur A de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134915/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

AMB France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.995, here represented by M ^e Thibaut Partsch, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 16th, 2007.



The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AMB FRANCE HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into a Class A Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class A shares, a Class B Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class B shares and a Class C Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class C shares in registered form, each share having a par value of one euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The partner(s) may create additional Share Classes, split or divide existing Share Classes. Each Share Class shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.



Any share premium paid in respect of any parts of a specific Share Class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific Share Class of the Company.

As between the partner(s) and the creditors of the Company, each Share Class shall be treated as a separate entity. The rights of partner(s) and of creditors of the Company that

- (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific Share Class or
- (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a Share Class are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that Share Class and the assets of that Share Class shall be exclusively available to satisfy such partner(s) and creditors only. Partner(s) and creditors whose rights are not related to a specific Share Class shall have no rights to the assets of any Share Class.

Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the partner(s) may be taken which would affect the rights of the partner(s) or creditors of a given Share Class without the prior approval of the partner(s) or creditors, as the case may be, whose rights relate to that specific Share Class. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void.

Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each Share Class.

Each Share Class may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other Share Class or of the Company itself.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company (or, as the case may be, to a fraction of the assets of the Company that form part of or are derived from the Share Class of the Company to which the share in question pertains) in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company or the Share Class, as the case may be, represented by such share and increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda



of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory of the assets and liabilities as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each Share Class as well as on an aggregate basis.

The result of each Share Class will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same Share Class (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same Share Class.

All income and charges which may not be allocated to any specific Share Class shall be allocated to all the Share Classes on a pro rata basis of the shares issued in each Share Class.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits per Share Class shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all Share Classes; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches



ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each Share Class (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward. In the event of the payment of a dividend, each Share Class shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each part of this Share Class at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this Share Class.

15.2. The general meeting of partners shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific Share Class. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

The partner(s) shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with applicable laws.

- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, on the basis of distribution described above, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidator(s) shall treat each Share Class as a distinct entity for the purposes of its liquidation.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each Share Class shall be distributed to the holders of the relevant shares only.»

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l. represented as stated hereabove, declares to have subscribed to 100% of the whole share capital of the Company and to have fully paid up four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class A shares, four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class B shares and four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class C shares, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the Sole Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is fixed at three (3);
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- (i) Mr Arthur Gérard Marie Tielens, manager, born on 14 August 1956 in Maastricht (The Netherlands), residing at 20, Waldeck Pyrmontlaan, 1075 BX Amsterdam (The Netherlands);



- (ii) Mr Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, born on 25 November 1956 in California (United States of America), residing at Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, United States of America; and
- (iii) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme»), with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.
 - 3. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l. une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122.995, ici représentée par M ^e Thibaut Partsch, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMB FRANCE HOLD-ING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.



- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4 Durée

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), composé de quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe A, quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe B et quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe C, sous forme nominative, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Les Associés pourront créer des Classes de parts sociales supplémentaires, séparer ou diviser les Classes de parts sociales existantes Sauf disposition contraire dans les Statuts, chaque Classe de parts sociales devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

Toute prime d'émission versée lors de l'émission de toute part sociale d'une Classe déterminée devra être allouée à un compte prime d'émission correspondant à cette Classe de parts sociales déterminée de la Société.

Entre les Associés et les créanciers, chaque Classe de parts sociales de la Société devra être traitée comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une Classe de parts sociales ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une Classe de parts sociales sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans le droit applicable, strictement limités aux actifs de cette Classe, et les actifs de cette Classe de parts sociales sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à une Classe de parts sociales déterminée de la Société n'auront aucun droit sur les actifs d'aucune Classe de parts sociales.

Sauf disposition contraire dans les Statuts, aucune résolution des associés affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à une Classe de parts sociales donnée ne pourra être prise sans le consentement préalable des associés ou créanciers, le cas échéant, dont les droits sont rattachés à cette Classe de parts sociales. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Toutes conditions de majorité et/ou de vote s'applique mutatis mutandis au niveau de chaque Classe de parts sociales.

Chaque Classe de parts sociales pourra être liquidée séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Classe de parts sociales ou de la Société elle-même.

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société (ou, le cas échéant, à une fraction des biens de la Société qui forment une partie ou sont dérivés d'une Classe de parts sociales de la Société à laquelle appartient la part sociale en question) en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société, ou le cas échéant de la Classe de parts sociales, représentée par une telle part sociale et augmentée du montant de la prime d'émission, s'il y en a, payée conformément à une telle part sociale.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits seront arrêtés pour chaque Classe de parts sociales de la Société ainsi que sur une base globale.

Le résultat de chaque Classe de parts sociales sera le solde entre tous les revenus, profits ou autres produits payés ou dus relativement à cette Classe de parts sociales (y compris les plus-values, les boni de liquidation et/ou les distributions de dividende) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de cette Classe de parts sociales.

Tous les produits et dépenses non attribués à une Classe de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes Classes de parts sociales proportionnellement aux parts émises dans chaque Classe de parts sociales

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Classe de parts sociales seront affectés au compte de réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de toutes les Classes de parts sociales; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, et l'affectation sera reprise dès que le montant maximum d'affectation globale n'est plus atteint

Après affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué pour chaque Classe de parts sociales (i) à la distribution de dividendes aux détenteurs de parts sociales de la Classe concernée, (ii) à un compte de réserve ou (iii) s'accumulera. Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Classe de parts sociales aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de la Classe dont il est question au moment dudit paiement du dividende et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Classe de parts sociales.

15.2. L'assemblée des associés auront un pouvoir discrétionnaire pour disposer de tout profit qui n'aura pu être alloué à une Classe de parts sociales déterminée. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Les associés approuveront les comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément aux lois en vigueur.

- 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment, sur la base des règles de distribution décrites ci dessus, dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant entendu que le(s) liquidateur(s) traitera/traiteront chaque Classe de parts sociales comme une entité distincte aux fins de la liquidation.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des



dettes de la Société au niveau de chaque Classe de parts sociales sera distribué exclusivement aux détenteurs de parts de la Classe concernée.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l. représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à 100% du capital social de la Société et avoir entièrement libéré quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe A, quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe B et quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe C, par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) M. Arthur Gérard Marie Tielens, gérant, né le 14 août 1956 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant au 20, Waldeck Pyrmontlaan, 1075 BX Amsterdam (Pays-Bas);
- (ii) M. Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, né le 25 novembre 1956 en Californie (États-Unis), demeurant au Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, États-Unis; et
- (iii) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Partsch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, LAC/2007/32935. — Reçu 125,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007135636/5770/505.

(070157321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Dîon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.314.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of Novembre.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:



RATHBONE TRUSTEES LIMITED, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, established at Geneva Place, Third Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register of Companies under number 7504, acting as trustee of THE AMALTHEE TRUST;

Ariane Slinger, born on July 26th 1963 in Menton (France), professionally residing in Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Geneva, Switzerland

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

Which proxies, after being signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of DÎON S.A.
- Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.



Title III. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director», who need not be shareholders, being of category A or B.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A director and one (1) B director, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

Any decisions by the board of directors shall be taken by unanimous vote of all directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of one A director and one B director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several Statutory Auditors («Commissaire aux Comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of February at ten o'clock and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.



Title VI. Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of November and shall terminate on the 31st of October of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of October 2008.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1 RATHBONE TRUSTEES LIMITED As Trustees of the AMALTHEE TRUST	. 30 shares
2 Ariane Slinger	1 share
Total	31 shares

All the shares have been fully paid up to One hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-.) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,200.- EUR

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:

Ariane Slinger, Lawyer, born on July 26th, 1963, in Menton (France), professionally residing at 1, Place de Saint-Gervais CH-1211 Geneva, Switzerland, as A director;

Javier Otero, Companies Director, born on October 26th, 1973, in Lausanne (Switzerland), professionally residing at 1, Place de Saint-Gervais CH-1211 Geneva, Switzerland, as A director;

Marjoleine Van Oort, Companies Director, born on February 28th, 1967, in Groningen (the Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, as B director;

Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, as B director.

3. Has been appointed Statutory Auditor (Commissaire aux comptes):

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- 4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.
 - 5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.



The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

RATHBONE TRUSTEES LIMITED, société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie à Geneva Place, troisième étage, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 7504, agissant en sa qualité de «Trustee» de THE AMALTHEE TRUST;

Ariane Slinger, avocate, née le 26 juillet 1963 à Menton (France), avec adresse professionnelle à Place de Saint Gervais, 1, 1211 Genève, Suisse,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1 er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DÎON S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.



La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, étant de la catégorie A ou B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés Administrateurs-délégués.



Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires («Commissaire aux Comptes»), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi de février à dix heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1 ^{er} novembre et finit le 31 octobre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 octobre 2008.
- Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital d	comme suit:
1 RATHBONE TRUSTEES LIMITED	30 actions
2 Ariane Slinger	1 action
Total	31 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Ariane Slinger, Avocate, née le 26 juillet 1963 à Menton (France), résidant professionnellement à 1, Place de Saint-Gervais CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur A;

Javier Otero, Administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1973 à Lausanne (Suisse), résidant professionnellement à 1, Place de Saint-Gervais CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur A;



Marjoleine Van Oort, Administrateur de sociétés, né le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant profession-nellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B;

Christophe Davezac, Administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
 - 5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des mêmes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34324. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135117/211/359.

(070156586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2007:

Les personnes suivantes ont été nommées au Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans:

- Thomas Eichelmann, Neue Börsestrasse, 1, D-60487 Fankfurt,
- Andreas Wolf, Neue Börsestrasse, 1, D-60487 Fankfurt,
- Frank Gerstenschläger, Neue Börsestrasse, 1, D-60487 Fankfurt,
- -Tom Zeeb, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 8 octobre 2007:

Les personnes suivantes ont été réélues au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 28 octobre 2007 pour:

- Jean Meyer, avenue JF Kennedy, 50, L-2951 Luxembourg.

Mandat prenant effet le 10 janvier 2008 pour:

- Ernst-Wilhelm Contzen, bd Konrad Adenauer, 2, L-1115 Luxembourg,
- Andrew Bruce, 1, Churchill Place, Canary Wharf, GB-E14 5HP Londres,
- Dominique Hoenn, rue d'Antin, 3, F-75002 Paris,
- Josef Landolt, Badenerstrasse, 574, CH-8098 Zürich,
- Lutz Raettig, Junghofstrasse, 13-15, D-60311 Frankfurt,
- Renato Tarantola, Piazza del Popolo, 18, I-00187 Rome.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants, Président

Jeffrey Tessler

Michel Bois

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Guillaume Fromont

Ralf Gissel



Dominique Hoenn

Eric Hollanders

Josef Landolt

Jean Meyer

Lutz Raettig

Paul Schonenberg

Renato Tarantola

Francesco Vanni d'Archirafi

Roberto Vicario

Antonio Zoido

Thomas Zeeb

Andreas Wolf

Thomas Eichelmann

Frank Gerstenschläger

Reto Francioni

Frank Wagener.

Le Conseil d'Administration du 25 mai 2007 a nommé les personnes suivantes au poste de délégués à la gestion journalière:

- Andreas Wolf, Neue Börsenstrasse, 1, D-60487 Fankfurt (Allemagne),
- Michael Jaeggi, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg,
- Yves Baguet, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg,
- Philippe Seyll, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg,
- Mark Gem, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration du 5 octobre 2007, a nommé la personne suivante au poste de délégué à la gestion journalière:

- Thomas Eichelmann, Neue Börsestrasse, 1, D-60487 Fankfurt (Allemagne).

En date du 5 octobre 2007, M. Marcus Thompson a démissioné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (Président)
- Tom Zeeb
- Andreas Wolf
- Michael Jaeggi
- Yves Baguet
- Philippe Seyll
- Mark Gem
- Thomas Eichelmann.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134799/2229/75.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00054. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pieralisi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 49.653.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2007

Les démissions de Marc Muller, Marion Muller et Jean-Marc Faber Administrateurs ont été acceptées. Tom Faber, Laurent Muller et Frédéric Muller ont été nommés Administrateurs en leurs remplacements et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.



Les mandats de Gennaro Pieralisi, President du conseil d'administration et Giuseppe Mondavi Administrateurs, et le mandat de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Gennaro Pieralisi, président du Conseil d'Administration, ingénieur, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 30, I-60035 Jesi (AN)
 - Giuseppe Mondavi, directeur financier, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 30, I-60035 [esi (AN)
 - Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnelle à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- Giovanni Frezzotti, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 11, I-60035 Jesi (AN)
- Marco Carletto, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Via Navene Vecchia, I-37018 Malcesine (VR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PIERALISI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134759/717/33.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.024.

Il résulte des résolutions des associés du 1 er octobre 2007 que:

Monsieur Dirk De Man, avec résidence professionnelle à Tervurenlaan 13A box 2, 1040 Bruxelles (Etterbeek), Belgique, est nommé comme gérant de la société pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007134760/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

YTACS Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.788.

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous-seing-privé en date du 4 octobre 2007 que, YTACS YOUR ADVISOR & CORPORATE SERVICER S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-1700 Fribourg (Suisse), boulevard de Pérolles, 21, inscrite au registre de commerce de Fribourg, sous le numéro CH-170.3.020.560-5, a transféré



cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) de la Société à M. Federico Franzina, né le 1 ^{er} avril 1961 à Padoue (Italie), demeurant 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour YTACS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134761/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

En date du 8 octobre 2007, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHRIPLAN SA

Signature

Référence de publication: 2007134764/255/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Capellen Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans. R.C.S. Luxembourg B 69.621.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 26 octobre 2007

Il résulte desdites résolutions que:

- le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été renouvelé en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 26 octobre 2007, pour une période de trois ans;
- Monsieur Jan van der Haar, domicilié De Marke 14, NL-3823 GP Amersfoort, a été nommé gérant de la Société avec effet au 26 octobre 2007, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007134765/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Sauzon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 59.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 octobre 2007 que:



- Monsieur Aloyse Steichen a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
- Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, a été élu aux fonctions d'administrateur actions de catégorie A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134766/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Trinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour la conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134851/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Promovillas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 48.964.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2007

1) Bureau

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Pinheiro Marques Helder Leonel, demeurant 19, rue Batty Weber à L-5254 Sandweiler.

Celui-ci désigne comme secrétaire Monsieur Collé Victor, demeurant 5, Am Ledenberg à L-5341 Moutfort.

L'assemblée élit scrutateur Madame Grandjean Mariette, domiciliée 78, rue de Dudelange à F-57330 Volmerange-Les-Mines.

Le bureau ainsi constitué constate que toutes les actions sont présentes et représentées, de sorte qu'il peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

- 1) Démission de l'administrateur-délégué
- 2) Nomination d'un nouvel administrateur-délégué
- 3) Pouvoir de signature.
- 2) Assemblée

Après en avoir délibéré, l'assemblée des actionnaires accepte la démission de Monsieur Da Cruz Marques Acacio, domicilié à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber, en tant qu'administrateur-délégué.

En remplacement de celui-ci, ils décident de nommer Monsieur Pinheiro Marques Helder Leonel, demeurant 19, rue Batty Weber à L-5254 Sandweiler, à la fonction d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de juin 2013.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 15.00 heures.



H. L. Pinheiro Marques / V. Collé / M. Grandjean

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007134818/8072/32.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09827. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 19 octobre 2007 de la société GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

P. Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2007134876/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Dorpum, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.031.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.126.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 août 2007 entre MANACOR NOMINEES (JERSEY) LIMITED., ayant son siège social au 7 Castel Street, St Helier, JE2 3RT, Channel Islands, immatriculée sous le numéro 50049 et DIEGO DELIA VALLE & C. S.A.P.A. ayant son siège social au Corso Garibaldi 134, I-63019 Sant Elpidio a Mare (AP), Italie, immatriculée sous le numéro 01501320442, le 1 part sociale est transféré comme suit:

- DIEGO DELLA VALLE & C. S.A.P.A. ayant son siège social au Corso Garibaldi 134, I-63019 Sant Elpidio a Mare (AP), Italie, immatriculée sous le numéro 01501320442, à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 6.062 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dorpum S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007134877/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-C|07804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 mai 2007, que:

- 1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP a transféré:
 - 2.983 (deux mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts qu'elle détenait dans la Société à:
- AlpInvest PARTNERS 2006 B.V. agissant pour le compte de AlpInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V., une Dutch commanditaire vennootschap, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 118 Jachtavenweg, 1081 KL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Handelregister van de Kamers van Koophandel of Amsterdam sous le numéro 34221218;
- 2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND A, LP a transféré:

576 (cinq cent soixante-seize) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- AlpInvest PARTNERS 2006 B.V. agissant pour le compte de AlpInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V.

Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

PROCIFIC, 2.923 (deux mille neuf cent vingt-trois) parts

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, 8.935 (huit mille neuf cent trente-cinq) parts

HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARNTERS V-DIRECT FUND L.P., 1.682 (mille six cent quatre-vingt-deux) parts

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP, 30.853 (trente mille huit cent cinquante-trois) parts

PARTNERS GROUP MANAGEMENT agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ACCESS IV, L.P., 293 (deux cent quatre-vingt-treize) parts

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (A) L.P., 8.892 (huit mille huit cent quatre-vingt-douze) parts

PARTNERS GROUP MANAGEMENT II LIMITED agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ASIA PACIFIC 2005, L.P., 292 (deux cent quatre-vingt-douze) parts

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, LP, 5.958 (cinq mille neuf cent cinquante-huit) parts

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (B) L.P., 8.872 (huit mille huit cent soixante-douze) parts

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, 14.423 (quatorze mille quatre cent vingt-trois) parts

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (C) L.P., 906 (neuf cent six) parts

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, 12.180 (douze mille cent quatre-vingts) parts

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, 9.413 (neuf mille quatre cent treize) parts

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, 1.527 (mille cinq cent vingt-sept) parts

AlpInvest PARTNERS 2006 B.V. agissant pour le compte de AlpInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V., 3.559 (trois mille cinq cent cinquante-neuf) parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 novembre 2007.

DIAC HOLDINGS Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007134870/250/56.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01929. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Vienna II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.300.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.122.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 28 octobre 2007 que VIENNA MANAGEMENTBETEILI-GUNGS GmbH & CO. KG, une société allemande ayant son siège social à Aroser Alle 72, D-13407 Berlin, Allemagne, enregistrée au registre du tribunal de Charlottenburg sous le numéro HRA 37912 B, a transféré 138 parts sociales de catégorie A, 276 parts sociales de catégorie B et 414 parts sociales de catégorie C qu'elle détenait dans la Société à VIENNA I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.121.

Les associés de la Société sont désormais les suivants:

Nom des associés	Nombre de Parts Sociales			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Parts sociales
				de préférence
VIENNA I Sàrl	14.880	29.765	44.684	3
VIENNA III Sàrl	1	1	1	1
VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS GmbH & CO.				
KG	444	889	1.335	1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134873/1035/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007134883/206/13.

(070156390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



N.C.C.D. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 83.330.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée N.C.C.D. S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée sous forme d'une société anonyme holding par acte de Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 108 du 21 janvier 2002. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 28 juin 2002 suivant un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1341 du 16 septembre 2002

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures et présidée par Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

- l) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 4.000.000,- avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
 - 2. Modification des alinéas 4 et 6 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»
- « Art. 5. Alinéa 6. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 octobre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»
- 3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mardi du mois d'août au quatrième lundi du mois de juin et pour la première fois en 2007.
 - 4. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 15. Alinéa 1** er . L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 9.00 heures.»
- 5. Modification des articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»
 - IV) Qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société à la date de ce jour.



L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'introduire un capital autorisé de 4.000.000,- EUR (quatre millions d'euros) par émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier les alinéas 4 et 6 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»
- « **Art. 5. Alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 octobre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles visàvis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième mardi du mois d'août au quatrième lundi du mois de juin et pour la première fois en 2008 et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Alinéa 1** er . L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 9.00 heures.»

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

- « Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16.45 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, C. Grundheber, P. Ponsard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134891/206/102.

(070155946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of October.



Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company CNH EUROPE HOLDING S.A., a «société anonyme» under Luxembourg law, having its registered office at 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, under the name of CNH INTERNATIONAL S.A. on August 4th, 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 835 of November 10th,1999;

the articles have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on June 6th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1720 of August 14th, 2007.

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg, under Section B, number 71.335.

The extraordinary general meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided by M ^e Jacques Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M e Giancarlo Ghione, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M e Claudio Chiorazzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To reduce the company's capital by an amount of two hundred forty-seven million dollars of the United States of America (USD 247,000,000.-) so as to bring it down from its current amount of three hundred million dollars of the United States of America (USD 300,000,000.-), to fifty-three million dollars of the United States of America (USD 53,000,000.-) without reducing the number of shares, being presently twenty-two million six hundred thirty-eight thousand (22,638,000) shares without nominal value, and to reduce the legal reserve by an amount of eleven million six hundred six thousand dollars of the United States of America (USD 11,606,000.-) so as to bring it down from its current amount of sixteen million three hundred twenty thousand dollars of the United States of America (USD 16,320,000.-) to five million seven hundred fourteen thousand dollars of the United States of America (USD 5,714,000.-), by off-setting the loss incurred by the company in the total amount of two hundred fifty-eight million six hundred six thousand dollars of the United States of America (USD 258,606,000.-).

2 To amend article 5, paragraph 1 of the articles of Incorporation of the company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the 22,638,000 shares representing the total share capital of three hundred million dollars of the United States of America (USD 300,000,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the company's capital by an amount of two hundred forty-seven million dollars of the United States of America (USD 247,000,000.-) so as to bring it down from its current amount of three hundred million dollars of the United States of America (USD 300,000,000.-), to fifty-three million dollars of the United States of America (USD 53,000,000.-) without reducing the number of shares, being presently twenty-two million six hundred thirty-eight thousand (22,638,000) shares without nominal value, and to reduce the legal reserve by an amount of eleven million six hundred six thousand dollars of the United States of America (USD 11,606,000.-) so as to bring it down from its current amount of sixteen million three hundred twenty thousand dollars of the United States of America (USD 16,320,000,-) to five million seven hundred fourteen thousand dollars of the United States of America (USD 5,714,000,-), by off-setting the loss incurred by the company in the total amount of two hundred fifty-eight million six hundred six thousand dollars of the United States of America (USD 258,606,000.-).

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the company so as to reflect the resolution adopted under item 1. Consequently that paragraph will now read as follows:



«The corporate capital is set at fifty-three million dollars of the United States of America (USD 53,000,000.-) divided into twenty-two million six hundred thirty-eight thousand (22,638,000) shares without nominal value.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.45 a.m..

Valuation, Expenses, Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CNH EUROPE HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 4 août 1999, sous le nom de CNH INTERNATIONAL S.A. publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 835 du 10 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant le 6 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1720 du 14 août 2007.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 71.335.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de M ^e Jacques Loesch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M e Giancarlo Ghione, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M ^e Claudio Chiorazzi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:
- 1. Réduction du capital de la société par un montant de deux cent quarante-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 247.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000.000,-) à cinquante-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 53.000.000,-), sans réduction du nombre d'actions que s'élève actuellement à vingt-deux millions six cent trente-huit mille (22.638.000) sans valeur nominale, et réduction de la réserve légale d'un montant de onze millions six cent six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.606.000,-) pour la ramener de son montant actuel de seize millions trois cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.320.000,-) à cinq millions sept cent quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.714.000,-) en apurement de la perte encourue par la société d'un montant total de deux cent cinquante-huit millions six cent six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 258.606.000,-).
- 2. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la société afin de refléter la résolution à adopter selon le point 1 er .
 - 3. Divers
- II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des 22.638.000 actions représentant l'intégralité du capital social de trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000.000,-) est représentée à la présente assemblée qui par conséquent est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital de la société par un montant de deux cent quarantesept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 247.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000.000,-) à cinquante-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 53.000.000,-), sans réduction du nombre d'actions qui s'élève actuellement à vingt-deux millions six cent trente-huit mille (22.638.000) sans valeur nominale, et de réduire la réserve légale d'un montant de onze millions six cent six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.606.000,-) pour la ramener de son montant actuel de seize millions trois cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.320.000,-) à cinq millions sept cent quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.714.000,-) en apurement de la perte encourue par la société d'un montant total de deux cent cinquante-huit millions six cent six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 258.606.000,-).

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution ci-dessus l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la société de manière à refléter la résolution adoptée d'après le point 1 er . En conséquence ce texte se lira dorénavant comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 53.000.000,-) représenté par vingt-deux millions six cent trente-huit mille (22.638.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Evaluation, Dépenses, Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, en raison du présent acte sont évalués à environ 2.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'a la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, G. Ghione, C. Chiorazzi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33333. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134890/206/148.

(070156388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbierg. R.C.S. Luxembourg B 94.503.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en.co.tec, en développé: EN-GINEERING CONTRACTING TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-2212, Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 822 du 7 août 2003,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 296 du 29 mars 2004

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 94.503,

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbierg, et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
 - 2.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social vers L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbierg, et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. (1 er paragraphe). Le siège social est établi dans la commune de Bissen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, A. Lauer, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32697. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134889/206/53.

(070156373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

S.P.L., Sensation Piste Location, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 22, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 novembre 2007.

Pour la société

M ^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007134892/241/13.

(070156133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbierg. R.C.S. Luxembourg B 94.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007134882/206/13.

(070156376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007134893/7241/11.

(070156065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

En date du 22 octobre 2007, l'associé unique a confirmé et renouvelé les mandats des Administrateurs comme suit:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Directeur de catégorie B, jusqu'au 1 er décembre 2010;
- Welman Franciscus Willem Josephine Johannes, Administrateur de catégorie B, jusqu'au 1 er décembre 2008;
- Lambroza Shlomo, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2008;
- Hardy Russel, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2009;
- Taylor lan Roper, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2010;
- Hepper Jeffrey Kincaid, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2010;
- Loya Miguel Angel, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2008;
- Favre Roland Joseph, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2009; et
- Kho Hui Meng, Administrateur de catégorie A, jusqu'au 1 er décembre 2009.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITOL HOLDING II S.A.

EQUITY TRUST Co. (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007134875/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg-Eich, le 9 novembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007134881/206/13.

(070156296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007134880/206/13.

(070156363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Golden Stars S.A., Société Anonyme, (anc. Polyclete SA).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007134879/202/13.

(070156298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Domain-Bau SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.268.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Oktober.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

- 1) Steve Krier, Versicherungsagent, wohnhaft zu L-5716 Aspelt, 6, rue de l'Ecole.
- 2) AGSI INTERNATIONAL SA, mit Sitz zu L-5674 Wellenstein, 6, am alen Eck,

hier vertreten durch Steve Krier, Versicherungsagent, wohnhaft zu L-5716 Aspelt, 6, rue de l'Ecole

handelnd als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann, ernannt in einer Verwaltungsratsversammlung vom 8. November 2006.

Vorbenannte Komparenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung DOMAIN-BAU SA gegründet.
- Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.



Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Altwies.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Baufirma.

Die Gesellschaft kann sich desweiteren an sämtlichen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften betätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können, insbesondere Investitionen in Immobilien auf eigene Rechnung.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

- Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die

Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratmitgliedern jedoch mit der obligatorischen Unterschrift von Herrn Dennis Diwo, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratmitglied oder duch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.
 - Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müßen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.
- **Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.



2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) AGSI INTERNATIONAL SA, vorgenannt, drei hundertneunzehn Aktien	19
2) Steve Krier, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzwanzig Aktien	20

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,-EUR).

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratmitgliedern werden ernannt:

- 1) Dennis Diwo, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17.
- 2) Eveline Braun, ohne Stand, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17.
- 3) Dieter Diwo, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

JEROME TRADE LIMITED, mit Sitz zu Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Die Komparenten erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat enstammen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Krier, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2007. Relation: REM/2007/1720. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007135070/218/123.

(070156150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



LA BARCA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 68.130.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour LA BARCA (LUXEMBOURG) S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007134405/3987/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06397. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Premier Cru International N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 73.762.

Constituée par-devant M ^e Arie De Leeuw, notaire de résidence à Ede (Pays-Bas), en date du 13 avril 1987, transfert du siège de l'administration centrale vers le Luxembourg par-devant M ^e André Jean-Joseph Schwachtgen en date du 30 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n ^o 250 du 3 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREMIER CRU INTERNATIONAL N.V.

Signatures

Référence de publication: 2007134406/7535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06392. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Grandin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134407/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05093. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Tree Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 29.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES SA

Comptabilité - Fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007134404/1028/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04001. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Lux-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.070.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES SA

Comptabilité - Fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007134403/1028/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04005. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Seconda Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 86.155.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 19 septembre 2007 que:

- les Administrateurs sortants:
- Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - M. Andrea Olcese, journaliste, avec adresse professionnelle à Via Aurelia 21/11, I-16167 Genova,
 - M. Daniele Monaco, économiste, avec adresse professionnelle au 4 Via Dufour, CH-6901 Lugano,
- le Commissaire aux Comptes sortant, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemboug-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007134401/521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.



S5 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 105.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134408/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01735. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134409/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01736. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 octobre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expertcomptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

MEDIA PACK INTERNATIONAL S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133908/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck